



## Heritage difficile

-----  
Par kcm

Bonjour

Mon père est décédé depuis 2 ans , j'ai 3 frères et 4 soeurs issu d'une famille musulmane je suis le seul à être en concubinage avec une femme d'origine française et athée dont 3 enfants sont nés , je suis donc l'apostat de la famille et donc ils ont fait une procuration à une de mes soeurs avocate qui a pris un notaire sur paris à 400 km de mon domicile et de mon père afin de m'empêcher d'avoir des renseignements ou autres , je n'ai reçu aucun papier du notaire ou de qui que ce soit pour faire valoir mes droits , je n'ai comme ressources que l'AAH, ma mère est présente mais ma soeur bien que mariée et avocate habite le domicile de mes parents avec son mari entrepreneur donc ma mère est sous son influence . Que puis-je faire pour faire valoir mes droits ? Merci de votre attention et de vos réponses !

-----  
Par jpgroussard

Bonjour kcm,

prendre un avocat qui accepte l'aide juridictionnelle (ça veut dire que si vos revenus ne dépassent pas une certaine limite -c'est très probable d'après ce que vous dites - vous ne payerez rien). Et d'attaquer vos frères et s?urs (ça ne va pas être facile mais vu qu'ils ne se gênent pas de se comporter de la sorte avec vous, n'hésitez pas une seconde).  
Bon courage !